

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 26 décembre 2011 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2012 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH1134785A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 6152-1 à R. 6152-98 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, et notamment son titre III, chapitre II ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1986 fixant les conditions dans lesquelles des candidats de nationalité étrangère peuvent être autorisés à participer aux concours mentionnés aux articles 48 et 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1987 modifié fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités-praticiens hospitaliers, maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, professeurs des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques et maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1993 modifié fixant la liste des disciplines dans lesquelles est organisée une épreuve pédagogique pratique en application de l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2006 modifié relatif à l'équivalence ou à la dispense de certains diplômes requis pour le recrutement des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier désignés dans la liste annexée au présent arrêté (annexe I) sont déclarés vacants et pourront être pourvus dans les conditions indiquées ci-après.

#### TITRE I<sup>er</sup>

#### MUTATION

**Art. 2.** – Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers qui satisfont à la condition d'ancienneté prévue à l'article 47 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé peuvent solliciter leur mutation sur les emplois figurant à l'annexe I, dans les conditions définies ci-dessous.

**Art. 3.** – Les candidats à la mutation doivent adresser, dans un délai de vingt et un jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et au directeur général du centre hospitalier universitaire :

- une demande de mutation, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Rechercher : Téléprocédures », puis « Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche », « Candidatures concours hospitalo-universitaires », « Candidatures maître de conférences des universités-praticien hospitalier » ;
- un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- une liste de leurs titres et travaux ;

Les candidats adressent, dans le même délai, copie de la lettre de candidature et du *curriculum vitae* :

- d'une part, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13 ;

- d'autre part, au ministère du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale de l'offre de soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, bureau des ressources humaines hospitalières (RH4), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

**Art. 4.** – A l'expiration du délai fixé à l'article 3 du présent arrêté, il est fait application de la procédure suivante :

Pour chacun des emplois à pourvoir :

- le directeur général du centre hospitalier universitaire soumet immédiatement la ou les candidatures reçues à la commission médicale d'établissement qui se réunit en formation restreinte limitée aux personnels hospitalo-universitaires exerçant des fonctions au moins équivalentes à celles auxquelles l'intéressé postule ;
- le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale saisit immédiatement le conseil de l'unité qui se réunit en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de maître de conférences.

Ces deux instances disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis en procédant, en cas de candidatures multiples, à un classement des candidats ayant recueilli un avis favorable.

**Art. 5.** – Les avis formulés sont joints aux dossiers de candidature et adressés par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le directeur général du centre hospitalier universitaire, au ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

## TITRE II

### CONCOURS DE RECRUTEMENT

**Art. 6.** – Les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse peuvent présenter leur candidature aux concours de recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, dans les conditions ci-après définies par type de concours.

Ces conditions s'apprécient à la date limite d'envoi des dossiers de candidature fixée à l'article 7 ci-après.

#### A. – *Concours de type 1 organisés en application de l'article 48 (1<sup>o</sup>) du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)*

Peuvent faire acte de candidature :

I. – Dans les disciplines cliniques et mixtes :

Les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux.

II. – Dans les disciplines biologiques et mixtes :

Les assistants hospitaliers universitaires et les anciens assistants hospitaliers universitaires.

III. – Dans l'ensemble des disciplines :

Les praticiens hospitaliers universitaires et les praticiens hospitaliers.

Les candidats doivent justifier d'au moins un an d'exercice effectif de fonctions en l'une ou l'autre de ces qualités et être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- diplôme d'études et de recherches en biologie humaine ;
- doctorat d'Etat en biologie humaine ;
- diplôme national de master ;
- diplôme d'études approfondies ;
- doctorat mentionné à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ;
- doctorat de troisième cycle ;
- habilitation à diriger des recherches ;
- doctorat d'Etat ès sciences ;
- doctorat d'Etat ès sciences pharmaceutiques ;
- doctorat d'Etat en odontologie ;
- diplôme de docteur ingénieur ;
- diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes français énumérés ci-dessus. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

#### B. – *Concours de type 2 organisés en application de l'article 48 (2<sup>o</sup>) du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)*

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats qui ne remplissent pas les conditions fixées au A ci-dessus et qui sont titulaires de l'un des diplômes suivants :

- habilitation à diriger des recherches ;
- doctorat d'Etat ;
- doctorat prévu par le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 ;
- doctorat de troisième cycle ;
- diplôme de docteur ingénieur.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes français énumérés ci-dessus. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

**Art. 7.** - Le dossier de candidature est adressé en envoi recommandé simple (sans avis de réception) dans un délai de vingt et un jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au destinataire désigné ci-après en fonction de la discipline de concours :

- pour les disciplines biologiques et mixtes figurant sur la liste A (annexe III) et, le cas échéant, les disciplines composantes d'une intersection, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13 ;
- pour les disciplines cliniques figurant sur la liste B (annexe III), au ministère du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale de l'offre de soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, bureau des ressources humaines hospitalières (RH4), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

**Art. 8.** - Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

a) Une déclaration de candidature établie en double exemplaire, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Rechercher : Téléprocédures », puis « Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche », « Candidatures concours hospitalo-universitaires », « Candidatures maître de conférences des universités-praticien hospitalier » ;

b) Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou, à défaut, un certificat de nationalité ;

c) Une photocopie des diplômes (pour les diplômes et titres étrangers : joindre une demande rédigée sur papier libre en vue d'obtenir les équivalences ou dispenses mentionnées à l'article 6) ;

d) Une attestation administrative faisant apparaître la durée des fonctions requises pour se présenter au titre de l'article 48 (1°) (concours de type 1), copie des arrêtés de nomination ;

e) Pour les candidats qui souhaitent être inscrits au titre d'une discipline hospitalière différente de la discipline universitaire, une demande rédigée sur papier libre précisant l'intitulé des disciplines universitaire et hospitalière considérées (la discipline universitaire étant celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature) et tendant à ce que cette discipline hospitalière figure en regard de leur nom en cas d'inscription sur la liste d'admission mentionnée à l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé ; seuls les candidats inscrits dans la discipline hospitalière concernée pourront postuler les emplois portant mention de cette discipline au plan hospitalier ;

f) Un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;

g) Deux enveloppes de format 162 × 229 mm, libellées à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur pour plus de vingt grammes ;

h) Pour les disciplines hospitalières et universitaires nécessitant la qualité de médecin, les candidats doivent obligatoirement produire une photocopie de leur diplôme de docteur en médecine ou une photocopie, si leur diplôme a été délivré hors Union européenne, de l'arrêté du ministre chargé de la santé portant autorisation d'exercer la médecine à titre permanent (sont exclues les autorisations d'exercice de la médecine délivrées à titre temporaire en application de l'article L. 4131-4 du code de la santé publique) ainsi qu'une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'ordre des médecins. Ces documents ne sont pas exigés dans les disciplines mentionnées à l'article 49 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé, ouvertes aux candidats non médecins.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

**Art. 9.** - Pour l'application des articles 48 et 50 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé, la date de début des épreuves est fixée au 10 avril 2012.

Les candidats, dans une discipline dont un emploi au moins a été pourvu par voie de mutation, sont avisés, par lettre individuelle, soit de la diminution du nombre d'emplois offerts, soit de la suppression du concours si l'ensemble des emplois offerts a été pourvu par voie de mutation. Dans ce dernier cas, la candidature est automatiquement annulée.

Les candidats qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée aux services du département ministériel qui a enregistré leur inscription.

**Art. 10.** – La liste des candidats autorisés à concourir est arrêtée conjointement par le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Art. 11.** – Les candidats autorisés à concourir sont tenus de faire parvenir directement, à une date et aux adresses qui leur seront indiquées :

1° A tous les membres du jury compétent :

- a) Un exposé de leurs titres et travaux ;
- b) Le cas échéant, une copie de la demande d'équivalence ou de dispense pour les diplômes et titres étrangers ;
- c) Le cas échéant, une copie de la demande mentionnée au e de l'article 8 ci-dessus ;

2° Au président du jury compétent ainsi qu'aux rapporteurs, outre le document désigné ci-dessus :

- a) Une copie des certificats, diplômes et attestations déposés lors de l'inscription ;
- b) A leur choix, tout ou partie de leurs ouvrages et des tirés à part de leurs publications.

### TITRE III

#### CANDIDATURES À TITRE ÉTRANGER

**Art. 12.** – Les personnes de nationalité étrangère, remplissant les conditions fixées par l'article 1<sup>er</sup> (alinéas 2 et 3) de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé, peuvent présenter leur candidature en vue de l'attribution du titre de maître de conférences des universités-praticien hospitalier à titre étranger.

**Art. 13.** – Pour toutes les disciplines, les dossiers doivent être adressés, dans un délai de vingt et un jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au ministère du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale de l'offre de soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, bureau des ressources humaines hospitalières (RH4), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Le dossier de candidature doit être constitué de la manière suivante :

- a) Une notice individuelle d'inscription dûment complétée comportant un avis motivé émanant des autorités locales compétentes pour ce qui concerne les activités d'enseignement, portant également sur la qualité des titres et travaux du candidat et précisant les perspectives envisageables quant à son avenir professionnel dans son pays d'origine ;
- b) Une copie certifiée conforme des diplômes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé ;
- c) Une attestation relative à l'exercice, pendant trois ans, d'activités d'enseignement visant à la préparation du diplôme de médecin ;
- d) Un *curriculum vitae* détaillé.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

**Art. 14.** – Les dispositions des articles 9, 10 et 11 du présent arrêté sont applicables aux candidats à titre étranger.

**Art. 15.** – La directrice générale des ressources humaines et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 décembre 2011.

*Le ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale  
des ressources humaines,*

J. THÉOPHILE

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale  
de l'offre de soins,*

A. PODEUR

## ANNEXES

## ANNEXE I

## LISTE DES EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER OFFERTS À LA MUTATION ET AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

| DISCIPLINE   | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI  | NUMÉRO de l'emploi | TYPE de concours |
|--|--|---|--------------------|------------------|
| Anatomie (type mixte : clinique) (SV).                         | Gynécologie-obstétrique.   | Centre hospitalier et universitaire de Nantes.  | 421 MCPH 0375      | 1                |
| Cytologie et histologie (type mixte : clinique).               |  | Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Sud).<br>Groupement hospitalier Est.                 | 422 MCPH 0974      | 1                |
| Cytologie et histologie (type mixte : clinique) (SV).          | Cancérologie.  | Centre hospitalier et universitaire de Dijon.<br>CHU et centre régional de lutte contre le cancer (par convention). | 422 MCPH 0558      | 1                |
| Cytologie et histologie (type mixte : clinique) (SV).          | Néphrologie.   | Centre hospitalier et universitaire de Reims.   | 422 MCPH 0490      | 1                |
| Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : clinique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Grenoble.  | 423 MCPH 0920      | 1                |
| Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Limoges.   | 423 MCPH 0264      | 1                |
| Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital Nord.  | 423 MCPH 0475      | 1                |
| Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.               | 423 MCPH 3364      | 1                |
| Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Tenon.                                      | 423 MCPH 2265      | 1                |
| Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII).<br>Hôpital Saint-Louis.                               | 423 MCPH 1416      | 1                |
| Biophysique et médecine nucléaire.                             |  | Centre hospitalier et universitaire d'Angers.   | 431 MCPH 0105      | 2                |
| Biophysique et médecine nucléaire.                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Brest.   | 431 MCPH 0458      | 1                |
| Biophysique et médecine nucléaire.                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital de la Timone.  | 431 MCPH 0027      | 1                |
| Biophysique et médecine nucléaire.                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg.  | 431 MCPH 1320      | 1                |
| Biophysique et médecine nucléaire.                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.   | 431 MCPH 0229      | 1                |
| Biophysique et médecine nucléaire.                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XIII - Bobigny).<br>Hôpital Avicenne.                       | 431 MCPH 0339      | 1                |
| Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique) (SV).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Brest.   | 432 MCPH 0772      | 1                |

| DISCIPLINE   | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE<br>lorsqu'elle diffère<br>de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI   | NUMÉRO<br>de l'emploi | TYPE<br>de<br>concours |
|--|--|--|-----------------------|------------------------|
| Radiologie et imagerie médicale<br>(type mixte : clinique) (SV). |  | Centre hospitalier et universitaire de<br>Montpellier-Nîmes<br>CHU de Nîmes.   | 432 MCPH 0261         | 2                      |
| Radiologie et imagerie médicale<br>(type mixte : clinique).      |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris<br>(UFR Paris-VI).<br>Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.                           | 432 MCPH 2773         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de<br>Grenoble.  | 441 MCPH 0111         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de Lille.  | 441 MCPH 1081         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de Lyon<br>(UFR Lyon-I - Lyon sud).<br>Groupement hospitalier Sud.                             | 441 MCPH 2171         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de<br>Marseille.<br>Hôpital de la Timone.  | 441 MCPH 0758         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de<br>Montpellier-Nîmes.<br>CHU de Nîmes.  | 441 MCPH 0282         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de Nice.   | 441 MCPH 0558         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.  | 441 MCPH 0242         | 1                      |
| Biochimie et biologie moléculaire.                               |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris<br>(UFR Paris-VI).<br>Hôpital Saint-Antoine.  | 441 MCPH 2446         | 2                      |
| Physiologie (type mixte : clinique).                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Lille.  | 442 MCPH 0309         | 1                      |
| Physiologie (type mixte : biologique).                           |  | Centre hospitalier et universitaire de Nancy.  | 442 MCPH 0380         | 2                      |
| Physiologie (type mixte : biologique).                           |  | Centre hospitalier et universitaire de Nancy.  | 442 MCPH 0362         | 1                      |
| Physiologie (type mixte : clinique).                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris<br>(UFR Paris-VII).<br>Groupe hospitalier Lariboisière-Fernand<br>Widal.              | 442 MCPH 1971         | 1                      |
| Physiologie (type mixte : clinique).                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris<br>(UFR Paris-VII).<br>Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard.                      | 442 MCPH 1598         | 1                      |
| Physiologie (type mixte : clinique).                             |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris<br>(UFR Paris-XII - Créteil).<br>Groupe hospitalier Henri Mondor-Albert<br>Chenevier. | 442 MCPH 0220         | 1                      |
| Biologie cellulaire (type mixte :<br>biologique).                |  | Centre hospitalier et universitaire d'Amiens.  | 443 MCPH 0635         | 2                      |
| Biologie cellulaire (type mixte :<br>biologique).                |  | Centre hospitalier et universitaire de<br>Strasbourg.  | 443 MCPH 1272         | 1                      |
| Nutrition (type mixte : biologique).                             |  | Centre hospitalier et universitaire de<br>Grenoble.  | 444 MCPH 0130         | 2                      |

| DISCIPLINE   | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI   | NUMÉRO de l'emploi | TYPE de concours |
|--|--|--|--------------------|------------------|
| Nutrition (type mixte : clinique).   | Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques.                          | Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est).<br>Groupement hospitalier Est.        | 444 MCPH 0621      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux.   | 451 MCPH 0277      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Brest.  | 451 MCPH 0305      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Caen.   | 451 MCPH 0560      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Dijon.  | 451 MCPH 0325      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Grenoble.   | 451 MCPH 0118      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Sud).<br>Groupement hospitalier Nord.       | 451 MCPH 0652      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Nancy.  | 451 MCPH 0373      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Rouen.  | 451 MCPH 0764      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).<br>Emploi vacant à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2012. |  | Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne.  | 451 MCPH 0327      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Purpan).                               | 451 MCPH 0525      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.  | 451 MCPH 0224      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Necker-Enfants malades.  | 451 MCPH 0649      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Necker-Enfants malades.  | 451 MCPH 0991      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Trousseau.                         | 451 MCPH 1368      | 1                |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII).<br>Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard. | 451 MCPH 0911      | 1                |

| DISCIPLINE   | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE<br>lorsqu'elle diffère<br>de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI   | NUMÉRO<br>de l'emploi | TYPE<br>de<br>concours |
|--|--|--|-----------------------|------------------------|
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil).<br>Groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier. | 451 MCPH 0215         | 1                      |
| Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Nice.   | 452 MCPH 0545         | 1                      |
| Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.  | 452 MCPH 8888         | 1                      |
| Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Saint-Antoine.                                       | 452 MCPH 2246         | 1                      |
| Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses.                                |  | Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne.  | 453 MCPH 0651         | 1                      |
| Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte clinique).                                   |  | Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est).<br>Site Lacassagne.                                     | 461 MCPH 0604         | 1                      |
| Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte clinique).                                   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII).<br>Groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal.              | 461 MCPH 1034         | 1                      |
| Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique).                               |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles-Paris - Ile-de-France Ouest).<br>Hôpital Sainte-Périne.         | 461 MCPH 0690         | 2                      |
| Médecine et santé au travail (type mixte : clinique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Besançon.   | 462 MCPH 1490         | 2                      |
| Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique).                                  |  | Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux.   | 471 MCPH 0283         | 1                      |
| Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique).                                  |  | Centre hospitalier et universitaire de Rennes.   | 471 MCPH 0786         | 1                      |
| Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique).                                    |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul.              | 471 MCPH 0113         | 1                      |
| Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique).                                  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI).<br>Hôpital Bicêtre.   | 471 MCPH 1116         | 1                      |
| Immunologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Caen.   | 473 MCPH 0548         | 1-2                    |
| Immunologie (type mixte : biologique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon-I - Lyon Est).<br>Groupement hospitalier Edouard Herriot.              | 473 MCPH 0624         | 2                      |
| Génétique (type mixte : biologique).   | Cytologie et histologie.   | Centre hospitalier et universitaire de Caen.   | 474 MCPH 0787         | 1                      |
| Génétique (type mixte : clinique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Grenoble.   | 474 MCPH 0138         | 1                      |
| Génétique (type mixte : clinique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Lille.  | 474 MCPH 7777         | 1                      |

| DISCIPLINE  | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI  | NUMÉRO de l'emploi | TYPE de concours |
|---|--|---|--------------------|------------------|
| Génétique (type mixte : biologique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital de la Timone.                                      | 474 MCPH 0454      | 1                |
| Génétique (type mixte : biologique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Rangueil).                                  | 474 MCPH 1010      | 1                |
| Génétique (type mixte : clinique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.           | 474 MCPH 2455      | 1                |
| Génétique (type mixte : biologique).  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Saint-Antoine.                          | 474 MCPH 2042      | 1                |
| Anesthésiologie-réanimation ;<br>médecine d'urgence : option<br>anesthésiologie-réanimation (type<br>mixte : clinique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Grenoble.  | 481 MCPH 0090      | 1                |
| Anesthésiologie-réanimation ;<br>médecine d'urgence : option<br>anesthésiologie-réanimation (type<br>mixte : clinique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Lille.   | 481 MCPH 0538      | 1                |
| Anesthésiologie-réanimation ;<br>médecine d'urgence : option<br>anesthésiologie-réanimation (type<br>mixte : clinique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Poitiers.  | 481 MCPH 0386      | 1                |
| Anesthésiologie-réanimation ;<br>médecine d'urgence : option<br>anesthésiologie-réanimation (type<br>mixte : clinique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul. | 481 MCPH 0773      | 1                |
| Anesthésiologie-réanimation ;<br>médecine d'urgence : option<br>anesthésiologie-réanimation (type<br>mixte : clinique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.           | 481 MCPH 2471      | 1                |
| Anesthésiologie-réanimation ;<br>médecine d'urgence : option<br>anesthésiologie-réanimation (type<br>mixte : clinique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Saint-Antoine.                          | 481 MCPH 2262      | 1                |
| Réanimation ; médecine d'urgence :<br>option réanimation.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Caen.  | 482 MCPH 0558      | 1                |
| Réanimation ; médecine d'urgence :<br>option réanimation.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Poitiers.  | 482 MCPH 0789      | 1                |
| Réanimation ; médecine d'urgence :<br>option réanimation.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.   | 482 MCPH 0233      | 1                |
| Pharmacologie fondamentale ;<br>pharmacologie clinique ;<br>addictologie : option<br>pharmacologie clinique.            |  | Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux.  | 483 MCPH 0516      | 1                |
| Pharmacologie fondamentale ;<br>pharmacologie clinique ;<br>addictologie : option<br>pharmacologie fondamentale.        |  | Centre hospitalier et universitaire de Nancy.   | 483 MCPH 0375      | 1                |
| Pharmacologie fondamentale ;<br>pharmacologie clinique ;<br>addictologie : option<br>pharmacologie fondamentale.        |  | Centre hospitalier et universitaire de Rennes.  | 483 MCPH 0770      | 1                |

| DISCIPLINE  | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI  | NUMÉRO de l'emploi | TYPE de concours |
|---|--|---|--------------------|------------------|
| Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie clinique. |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.   | 483 MCPH 0235      | 1                |
| Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie clinique. |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.   | 483 MCPH 1356      | 1                |
| Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie clinique. |  | Centre hospitalier et universitaire (UFR Paris-V).<br>Hôpital européen Georges Pompidou.                                  | 483 MCPH 1991      | 1                |
| Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : option pharmacologie clinique. |  | Centre hospitalier et universitaire (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul.                    | 483 MCPH 0789      | 1-2              |
| Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie : option thérapeutique (type mixte : clinique).   |  | Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes.<br>CHU de Montpellier.  | 484 MCPH 0501      | 1                |
| Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie : option thérapeutique (type mixte : clinique).   |  | Centre hospitalier et universitaire (UFR Paris-V).<br>Hôtel Dieu.   | 484 MCPH 0793      | 1                |
| Neurologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Dijon.   | 491 MCPH 0315      | 1                |
| Neurologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris - Ile-de-France Ouest).<br>Hôpital Raymond Poincaré. | 491 MCPH 0655      | 1                |
| Neurochirurgie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital de la Timone.  | 492 MCPH 0731      | 1                |
| Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Lille.   | 494 MCPH 0222      | 1                |
| Médecine physique et de réadaptation.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Besançon.  | 495 MCPH 0441      | 1                |
| Médecine physique et de réadaptation.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Brest.   | 495 MCPH 0772      | 1                |
| Médecine physique et de réadaptation.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul.           | 495 MCPH 0643      | 1                |
| Rhumatologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Besançon.  | 501 MCPH 0267      | 1                |
| Rhumatologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Nantes.  | 501 MCPH 0693      | 1                |
| Rhumatologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Rouen.   | 501 MCPH 0118      | 1                |
| Rhumatologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.                     | 501 MCPH 3366      | 1                |
| Chirurgie orthopédique et traumatologique.  |  | Centre hospitalier et universitaire (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul.                    | 502 MCPH 0817      | 1                |

| DISCIPLINE   | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI   | NUMÉRO de l'emploi | TYPE de concours |
|--|--|--|--------------------|------------------|
| Dermato-vénérologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Tours.  | 503 MCPH 0375      | 1                |
| Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique; brûlologie: option brûlologie. |  | Centre hospitalier et universitaire de Nancy.  | 504 MCPH 0810      | 1                |
| Pneumologie; addictologie: option pneumologie.                                     |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital Nord.   | 511 MCPH 1768      | 1                |
| Cardiologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital Nord.   | 512 MCPH 0862      | 1                |
| Cardiologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.  | 512 MCPH 2468      | 1                |
| Cardiologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre).<br>Hôpital Antoine Bécclère.  | 512 MCPH 1067      | 1                |
| Chirurgie thoracique et cardiovasculaire.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XIII - Bobigny).<br>Hôpital Avicenne.  | 513 MCPH 0315      | 1                |
| Chirurgie vasculaire; médecine vasculaire: option médecine vasculaire.             |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital de la Timone.   | 514 MCPH 0460      | 1                |
| Chirurgie vasculaire; médecine vasculaire: option médecine vasculaire.             |  | Centre hospitalier et universitaire de Nancy.  | 514 MCPH 0543      | 1                |
| Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie.            |  | Centre hospitalier et universitaire de Lille.  | 521 MCPH 0308      | 1                |
| Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie.            |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital de la Timone.   | 521 MCPH 0486      | 1                |
| Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie.            |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Hôpital européen Georges Pompidou.  | 521 MCPH 1508      | 1                |
| Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option gastroentérologie.            |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris - Ile-de-France Ouest).<br>Institut Curie-Hôpital René Huguenin.<br>(par convention). | 521 MCPH 0676      | 1                |
| Chirurgie digestive.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XII - Créteil).<br>Groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier.                               | 522 MCPH 0210      | 1                |
| Néphrologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Marseille.<br>Hôpital de la Conception.   | 523 MCPH 0962.     | 1                |
| Urologie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Caen.   | 524 MCPH 0566.     | 1                |
| Urologie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes.<br>CHU de Montpellier.   | 524 MCPH 0238.     | 1                |

| DISCIPLINE  | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI  | NUMÉRO de l'emploi | TYPE de concours |
|---|--|---|--------------------|------------------|
| Médecine interne; gériatrie et biologie du vieillissement; médecine générale; addictologie: option médecine interne.                        |  | Centre hospitalier et universitaire d'Amiens.   | 531 MCPH 0360      | 1                |
| Médecine interne; gériatrie et biologie du vieillissement; médecine générale; addictologie: option gériatrie et biologie du vieillissement. |  | Centre hospitalier et universitaire d'Angers.   | 531 MCPH 9999      | 1                |
| Médecine interne; gériatrie et biologie du vieillissement; médecine générale; addictologie: option médecine interne.                        |  | Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux.  | 531 MCPH 0265      | 1                |
| Médecine interne; gériatrie et biologie du vieillissement; médecine générale; addictologie: option médecine interne.                        |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.           | 531 MCPH 3364      | 1                |
| Chirurgie générale.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Purpan).                                    | 532 MCPH 1022      | 1                |
| Chirurgie générale.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Saint-Antoine.                          | 532 MCPH 2031      | 1                |
| Pédiatrie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Lille.   | 541 MCPH 0297      | 1                |
| Pédiatrie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse-III - Rangueil).                                  | 541 MCPH 0538      | 1                |
| Pédiatrie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Necker-Enfants malades.       | 541 MCPH 0863      | 1                |
| Pédiatrie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Trousseau.                              | 541 MCPH 2242      | 1                |
| Pédiatrie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VI).<br>Hôpital Trousseau.                              | 541 MCPH 2780      | 1                |
| Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Hôpital européen Georges Pompidou.               | 543 MCPH 1008      | 1                |
| Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V).<br>Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul. | 543 MCPH 2320      | 1                |
| Gynécologie-obstétrique; gynécologie médicale: option gynécologie-obstétrique.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII).<br>Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard.      | 543 MCPH 1038      | 1                |
| Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques; gynécologie médicale: option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques.            |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-XI - Kremlin-Bicêtre).<br>Hôpital Bicêtre.              | 544 MCPH 1054      | 1                |

| DISCIPLINE  | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | LOCALISATION DE L'EMPLOI   | NUMÉRO de l'emploi | TYPE de concours |
|---|--|--|--------------------|------------------|
| Biologie et médecine du développement et de la reproduction; gynécologie médicale: option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte: biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire d'Amiens.  | 545 MCPH 0353      | 1                |
| Biologie et médecine du développement et de la reproduction; gynécologie médicale: option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte: biologique). |  | Centre hospitalier et universitaire de Nantes.   | 545 MCPH 0388      | 1                |
| Oto-rhino-laryngologie.   |  | Centre hospitalier et universitaire de Nantes.   | 551 MCPH 0386      | 1                |
| Ophtalmologie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Grenoble.   | 552 MCPH 0070      | 1                |
| Ophtalmologie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Poitiers.   | 552 MCPH 0624      | 1                |
| Ophtalmologie.  |  | Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-VII).<br>Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard. | 552 MCPH 1029      | 1                |
| (SV) : emploi susceptible d'être vacant.  |  |  |                    |                  |

## ANNEXE II

NOMBRE D'EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER OFFERTS AUX CONCOURS ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2012 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 48 (1°) (TYPE 1) ET 48 (2°) (TYPE 2) DU DÉCRET N° 84-135 DU 24 FÉVRIER 1984 MODIFIÉ (PAR DISCIPLINE ET PAR TYPE)

| DISCIPLINE   | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire | NOMBRE DE POSTES OFFERTS AU CONCOURS |              |        |       |
|--|--|--------------------------------------|--------------|--------|-------|
|  |  | Type 1                               | Types 1 et 2 | Type 2 | Total |
| Anatomie :<br>Anatomie .....                               | Gynécologie-obstétrique .....  | 1                                    |              |        | 1     |
| Cytologie et histologie :<br>Cytologie et histologie ..... | Cancérologie .....   | 1                                    |              |        | 1     |
| Cytologie et histologie .....                              |  | 1                                    |              |        | 1     |
| Cytologie et histologie .....                              |  | Néphrologie .....                    | 1            |        |       |
|  |  | 3                                    |              |        | 3     |
| Anatomie et cytologie pathologiques .....                  |  | 6                                    |              |        | 6     |
| Biophysique et médecine nucléaire .....                    |  | 5                                    |              | 1      | 6     |
| Radiologie et imagerie médicale .....                      |  | 2                                    |              | 1      | 3     |
| Biochimie et biologie moléculaire .....                    |  | 7                                    |              | 1      | 8     |
| Physiologie .....  |  | 5                                    |              | 1      | 6     |
| Biologie cellulaire .....                                  |  | 1                                    |              | 1      | 2     |

| DISCIPLINE  | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE<br>lorsqu'elle diffère<br>de la discipline universitaire | NOMBRE DE POSTES OFFERTS AU CONCOURS |              |        |        |
|---|--|--------------------------------------|--------------|--------|--------|
|   |  | Type 1                               | Types 1 et 2 | Type 2 | Total  |
| Nutrition :<br>Nutrition .....<br>Nutrition .....   | Endocrinologie, diabète et<br>maladies métaboliques .....                        |                                      |              | 1      | 1      |
|   |  | 1                                    |              |        | 1      |
|   |  | 1                                    |              | 1      | 2      |
| Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière :<br>Option bactériologie-virologie .....  |  | 16                                   |              |        | 16     |
| Parasitologie et mycologie .....  |  | 3                                    |              |        | 3      |
| Maladies infectieuses ; maladies tropicales :<br>Option maladies infectieuses .....   |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Epidémiologie, économie de la santé et prévention .....   |  | 2                                    |              | 1      | 3      |
| Médecine et santé au travail .....  |  |                                      |              | 1      | 1      |
| Hématologie ; transfusion :<br>Option hématologie .....   |  | 4                                    |              |        | 4      |
| Immunologie .....   |  |                                      | 1            | 1      | 2      |
| Génétique :<br>Génétique .....<br>Génétique .....   | Cytologie et histologie .....  | 6<br>1                               |              |        |        |
|   |  | 7                                    |              |        | 7      |
| Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence :<br>Option anesthésiologie-réanimation .....  |  | 6                                    |              |        | 6      |
| Réanimation ; médecine d'urgence :<br>Option réanimation .....  |  | 3                                    |              |        | 3      |
| Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ;<br>addictologie :<br>Option pharmacologie fondamentale .....<br>option pharmacologie clinique ..... |  | 2<br>4                               |              |        | 2<br>5 |
|   |  | 6                                    | 1            |        | 7      |
| Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie :<br>Option thérapeutique .....   |  | 2                                    |              |        | 2      |
| Neurologie .....  |  | 2                                    |              |        | 2      |
| Neurochirurgie .....  |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie .....   |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Médecine physique et de réadaptation .....  |  | 3                                    |              |        | 3      |
| Rhumatologie .....  |  | 4                                    |              |        | 4      |
| Chirurgie orthopédique et traumatologique .....   |  | 1                                    |              |        | 1      |

| DISCIPLINE   | DISCIPLINE HOSPITALIÈRE<br>lorsqu'elle diffère<br>de la discipline universitaire | NOMBRE DE POSTES OFFERTS AU CONCOURS |              |        |        |
|--|--|--------------------------------------|--------------|--------|--------|
|  |  | Type 1                               | Types 1 et 2 | Type 2 | Total  |
| Dermato-vénérologie .....  |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie :<br>Option brûlologie .....   |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Pneumologie ; addictologie :<br>Option pneumologie .....   |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Cardiologie .....  |  | 3                                    |              |        | 3      |
| Chirurgie thoracique et cardiovasculaire .....   |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire :<br>Option médecine vasculaire .....   |  | 2                                    |              |        | 2      |
| Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie :<br>Option gastroentérologie .....   |  | 4                                    |              |        | 4      |
| Chirurgie digestive .....  |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Néphrologie .....  |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Urologie .....   |  | 2                                    |              |        | 2      |
| Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ;<br>médecine générale ; addictologie :<br>Option médecine interne .....                                    |  | 3<br>1                               |              |        | 3<br>1 |
| Option gériatrie et biologie du vieillissement .....   |  | 4                                    |              |        | 4      |
| Chirurgie générale .....   |  | 2                                    |              |        | 2      |
| Pédiatrie .....  |  | 5                                    |              |        | 5      |
| Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale :<br>Option gynécologie-obstétrique .....   |  | 3                                    |              |        | 3      |
| Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ;<br>gynécologie médicale :<br>Option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ..                             |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Biologie et médecine du développement et de la<br>reproduction ; gynécologie médicale :<br>Option biologie et médecine du développement et de la<br>reproduction ..... |  | 2                                    |              |        | 2      |
| Oto-rhino-laryngologie .....   |  | 1                                    |              |        | 1      |
| Ophthalmologie .....   |  | 3                                    |              |        | 3      |
| Total .....  |  | 131                                  | 2            | 9      | 142    |

## ANNEXE III

## Liste A

## Disciplines de type biologique

Biophysique et médecine nucléaire.

Biochimie et biologie moléculaire.

### **Disciplines de type mixte**

Anatomie.  
Cytologie et histologie.  
Anatomie et cytologie pathologiques.  
Radiologie et imagerie médicale.  
Physiologie.  
Biologie cellulaire.  
Nutrition.  
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière.  
Parasitologie et mycologie.  
Épidémiologie, économie de la santé et prévention.  
Médecine et santé au travail.  
Médecine légale et droit de la santé.  
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication.  
Hématologie ; transfusion.  
Cancérologie ; radiothérapie.  
Immunologie.  
Génétique.  
Anesthésiologie-réanimation ; médecine d'urgence.  
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie.  
Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie.  
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale.

### *Liste B*

### **Disciplines de type clinique**

Maladies infectieuses ; maladies tropicales.  
Réanimation ; médecine d'urgence.  
Neurologie.  
Neurochirurgie.  
Psychiatrie d'adultes ; addictologie.  
Pédopsychiatrie ; addictologie.  
Médecine physique et de réadaptation.  
Rhumatologie.  
Chirurgie orthopédique et traumatologique.  
Dermato-vénéréologie.  
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie.  
Pneumologie ; addictologie.  
Cardiologie.  
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire.  
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire.  
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie.  
Chirurgie digestive.  
Néphrologie.  
Urologie.  
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie.  
Chirurgie générale.  
Pédiatrie.  
Chirurgie infantile.  
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale.  
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale.  
Oto-rhino-laryngologie.  
Ophtalmologie.  
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.